Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260218-202602_91-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-016

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2026
N° 202602-9.1

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 19h45.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, Mme COLONIUS, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. ESNAULT	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
Mme LE GOARDET	à	M. JAN
M. SIMON	à	Mme BACCON

Absente :

Mme LE BORGNE

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LOCAUX COMMUNAUX AU TCF (TENNIS CLUB FOUESNANTAIS)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au domaine public communal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le renouvellement de la convention d'occupation à titre gracieux entre la commune et le Tennis Club Fouesnantais (TCF) pour les locaux communaux de Bréhoulou, du complexe de Beg-Meil et les pistes de padel de Bréhoulou, et ce pour une durée de 15 ans,

Vu la convention à intervenir, jointe à cette délibération ainsi que ces annexes, de mise à disposition entre la commune et l'Association Tennis Club Fouesnantais (TCF) pour les locaux communaux de Bréhoulou, du complexe de Beg-Meil et les pistes de padel de Bréhoulou,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260218-202602_91-DE

↳ Autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec le Président du Tennis Club Fouesnantais (TCF) pour la période du 18 février 2026 au 17 février 2041,

↳ Prend acte de l'engagement du Tennis Club Fouesnantais (TCF) à participer financièrement, selon un calendrier, à hauteur de 350 000 € pour la création de pistes de padel, pour lesquels 100 000 € proviennent d'une subvention de la Fédération Française de Tennis (FFT), comme indiqué dans l'annexe financière de la convention,

↳ Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 18 février 2026

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF